

fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat majoritaire de la profession
Dans la 1ère fédération de la Fonction Publique

Date de dépôt : 25/06/18

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Edito

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras

tél/fax : 03 21 51 72 26

Sommaire

Edito

(p. 1)

Paritarisme

(p. 3)

Carte scolaire

(p. 4)

ISAE

(p. 5)

Programme PARLER

(p. 6)

Hors-classe / Classe exceptionnelle

(p. 7)

Audience à l'IA

(p. 8)

Mouvement

(p. 9)

Adhésion

(p. 10-11)

Droits syndicaux

(p. 12)

Une année 2017/2018 riche :



... en luttes

... en revendications

... en interventions

... en actions

... en rencontres avec les personnels



Et l'année prochaine, on continue !

A Bientôt pour une rentrée à vos côtés,

En attendant,

BONNES VACANCES et BONNE RETRAITE méritées

Reposez-vous bien ! et profitez !



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

JUIN 2018

Santé au travail



REPRENONS
LA MAIN SUR
NOTRE SANTÉ



Paritarisme

... Défendons le paritarisme !



Défense des droits des personnels bafouée... Ne nous laissons pas faire !

Mouvement, promotions, temps partiels, disponibilité, listes d'aptitudes, départs en formation continue... autant d'opérations administratives qui rythment la vie professionnelle de l'ensemble des enseignant-es et qui sont aujourd'hui placées sous le contrôle attentif de leur-es élu-es du personnel.

Or, à la veille des élections professionnelles et sous couvert d'un fonctionnement des instances jugé trop lourd, le gouvernement envisage ni plus ni moins que de vider les commissions paritaires de leurs attributions et de supprimer les CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

C'est inacceptable !

Le SNUipp-FSU 62 dénonce cette volonté de s'affranchir du contrôle des élus du personnel, essentiel pour assurer la **TRANSPARENCE** et la **REGULARITE** de toutes les opérations qui concernent la mobilité, la carrière, la santé et les conditions de travail de chaque collègue.

Les élu-es du SNUipp-FSU Pas-de-Calais font un important travail de vérification des données individuelles, des barèmes utilisés pour le mouvement, les promotions, faisant rectifier des erreurs et injustices pour chaque opération. Ces commissaires paritaires élu-es sont également des expert-es des règles en vigueur, connaissent très bien les cas individuels et la réalité du terrain (puisqu'ils et elles sont en responsabilité de classe), et oeuvrent pour que des décisions équitables et respectueuses soient prises envers les personnels. Par ailleurs, leur présence et leur action en CAPD leur permettent de rendre compte du fonctionnement de ces instances et d'y faire valoir la transparence et l'équité qui sont pour le SNUipp-FSU des valeurs fondamentales.

Notre syndicat affirme sa totale opposition à ce projet. Sur cet enjeu essentiel, le SNUipp-FSU travaille à construire une réaction unitaire en associant l'ensemble des personnels.

Pour commencer, je signe la pétition en ligne :

« Pas touche aux commissions paritaires ! » → www.fsu.fr

En décembre, je vote pour défendre mes droits et en conquérir de nouveaux !

#JeVoteSNUipp62 #JevoteFSU



SNUipp
FSU

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

je vote SNUipp-FSU



Stage Egalité des droits
du 26 mars 2018 à ARRAS

Avec le secteur **Droits et Libertés** du SNUipp-FSU National

Parce que nous luttons contre toutes les discriminations et parce que nous défendons les valeurs de fraternité, de solidarité, de justice sociale, de laïcité, de respect... Le SNUipp-FSU vous écoute, débat et réfléchit avec vous pour mettre en place des actions au niveau syndical et à l'Ecole pour défendre ces valeurs.

Carte scolaire

... Pas plus de 25 ! Et pas plus de 20 en éducation prioritaire !

Encore des fermetures pour la rentrée ?

Lors du CTSD du 2 février 2018, le SNUipp-FSU a voté **contre** le projet de carte scolaire. L'une des raisons étant que les 92 créations d'emplois ne sont pas suffisantes pour permettre la mise en place des CP/CE1 à effectifs réduits, qui demandent 150 enseignant-es supplémentaires. Pour compenser ce déséquilibre, des postes de « **plus de maîtres que de classes** » ont été supprimés et **de nombreuses classes hors Education Prioritaire, notamment en maternelle et sur les secteurs littoraux et ruraux**, ont été fermées.

L'IA nous a récemment indiqué qu'il envisageait de nouvelles fermetures de classes pour le CTSD de rentrée sous prétexte d'évolution d'effectifs ! **Nous ne pouvons l'accepter !**



Votes au CTSD du 2 février 2018 :

CONTRE la carte scolaire : SNUipp-FSU, Snudi-FO, SE-UNSA

POUR la carte scolaire : SNE-FGAF

Pour nous aider à défendre votre école, n'hésitez pas à nous communiquer dès maintenant les derniers chiffres concernant les effectifs pour la rentrée en remplissant le « **e-dossier carte scolaire** » sur notre site ou en contactant les membres du SNUipp-FSU siégeant au CTSD.

Le jour de la rentrée : transmettez rapidement vos effectifs au SNUipp-FSU

En **novembre** renvoyez au SNUipp-FSU les prévisions d'effectifs remontés à l'IEN,

Début **janvier**, avant la carte scolaire, vérifiez avec le SNUipp-FSU si votre école est touchée par une mesure de carte scolaire

Juste avant le groupe de travail de janvier/février : donnez-nous tous les éléments permettant de défendre votre école

Après le CTSD, le SNUipp-FSU vous indiquent le résultat de la carte scolaire

En **juin**, pour vérifier les évolutions d'effectifs, envoyez vos effectifs au SNUipp-FSU.

Pour transmettre vos effectifs à vos représentants SNUipp-FSU en quelques clics !



Le SNUipp-FSU a été reçu en audience à l'Inspection Académique le 28 mai 2018 pour aborder notamment la carte scolaire (pour tous les autres points abordés lors de cette audience, rendez-vous à la page 8) :

=> **Scolarisation des 2 ans**

Le SNUipp-FSU revendique le développement de la scolarisation des moins de 3 ans sur tout le territoire.

=> **CP / CE1 « allégés »**

Le SNUipp-FSU rappelle que le conseil des maîtres est souverain dans la répartition des classes.

=> **« Plus de maîtres que de classes »**

L'IA maintien la priorité aux titulaires départementaux d'être nommés sur les postes libérés par les « plus de maîtres que de classes ».



Stage Direction et fonctionnement de l'école du 11 juin 2018 à ARRAS

Avec le secteur **Revendicatif** du SNUipp-FSU National

Parce que le fonctionnement de l'école doit être réinterrogé, parce que les directeurs souffrent d'un quotidien écrasé de lourdeurs administratives et d'injonctions diverses, parce que les EVS ont été supprimées alors que les missions s'accroissent, parce que le statut n'est pas la solution... Le SNUipp-FSU poursuit ses échanges avec la profession et sa lutte pour préserver un fonctionnement respectueux de tous les personnels et favorisant le travail collectif et la prise de décision collégiale.

... Réclamons l'ISAE pour tous !

Victoire ! Le SNUipp-FSU obtient l'ISAE pour les PE Educ !

Depuis des mois, le SNUipp-FSU mène avec les personnels concernés des actions pour les droits des PE éducateurs et éducatrices en EREA : audiences, rencontres dans les départements, mobilisations et recours au Tribunal administratif. Il a été reçu le jeudi 31 mai 2018 par les représentants du Ministère suite à une alerte sociale déposée en mai 2018 sur les questions ASH second degré. Le SNUipp-FSU a porté la voix des collègues de SEGPA/EREA/ULIS et enseignant-es en milieu pénitentiaire s'appuyant sur les initiatives nationales des Etats généraux organisés cette année et des consultations des collègues en EREA.



Lors de cette audience, le SNUipp-FSU, en prenant appui sur la nouvelle circulaire, a de nouveau souligné l'injustice subie par les personnels qui ne perçoivent ni l'ISAE ni une revalorisation d'un montant équivalent.

La bataille du SNUipp-FSU, menée sur le long terme, a abouti à l'annonce de l'obtention de l'ISAE pour les PE éducateurs et éducatrices.

Une circulaire du Ministère doit partir aux recteurs pour les informer de cette décision. Néanmoins, le combat du SNUipp-FSU 62 sur la question de l'ASH ne s'arrête pas là : un colloque académique ASH est d'ores et déjà prévu pour le premier trimestre 2018.



L'ISAE à 1200 euros pour tous grâce au SNUipp-FSU !

Le SNUipp-FSU n'a de cesse de revendiquer de meilleurs salaires pour l'ensemble des collègues. L'ISAE est une première étape vers la reconnaissance de l'engagement professionnel des enseignant-es du primaire qui s'investissent sans compter pour la réussite de leurs élèves. **Pour obtenir gain de cause, il aura fallu que les personnels, à l'appel du SNUipp-FSU, multiplient les initiatives et les actions depuis plusieurs années.**

Versée à partir de 2013, l'ISAE était de 400 euros annuels, versés aux PE exerçant dans le 1er degré. Dès 2013, le SNUipp-FSU a exigé son versement à l'ensemble des collègues et un alignement avec l'ISOE à 1.200 euros du 2nd degré. Cartes postales adressées au ministre Peillon en 2013, lettre à la ministre Vallaud-Belkacem signée en novembre 2015 par plus de 51.000 collègues, journée de grève le 26 janvier 2016 suivie par plus de 100.000 collègues, lettre au Premier ministre Valls signée en 4 jours par plus de 23.000 enseignant-es et remise à Matignon le 22 mars... **Ces actions ont permis d'obtenir l'ISAE à 1200 euros dès la rentrée 2016 !** Mais les actions du SNUipp-FSU n'ont pas cessé pour autant car de nombreux collègues en sont encore exclu-es (directeurs de SEGPA, conseillers pédagogiques, animateurs TICE...)

L'ISAE pour toutes et tous !
Personnalisez et envoyez votre e-mail à la ministre pour demander une ISAE à 1200 € pour tous les professeurs des écoles.

MONSIEUR LE MINISTRE, NOUS DEMANDONS QUE L'ISAE SOIT VERSÉE À TOUS LES PE !
L'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) vient d'être créée au bénéfice des enseignants du 1er degré. Elle a pour objet de reconnaître une première évaluation des élèves, temps de concertation et de travail en équipe, temps consacré au dialogue avec les familles... Tous les PE et instits où qu'ils exercent assurent ces missions ! **Tous doivent avoir droit à l'ISAE !**
Les enseignants de SEGPA, d'EREP, de classes relais ainsi que les CPC, les enseignants sont exclus ! C'est injuste et inacceptable !

L'ISAE, C'EST POUR TOUS LES PE !
Monsieur le Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris

PLUS DE 23 000 SIGNATURES À MATIGNON !
Sébastien Sühr, Christian Navarro, Aline Becker

POURQUOI FAIRE GRÈVE LE 26 JANVIER ?
RAISON N°2
OBTENIR L'ALIGNEMENT DE L'ISAE SUR L'ISOE, POUR TOUTES ET TOUS !

BAISSE DES SALAIRES, DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL : ÇA SUFFIT ! REFUSONS L'AUSTERITÉ !

MEMES MISSIONS MEMES RESPONSABILITÉS MAIS PAS LA MEME INDEMNITÉ !
ISAE 1ER DEGRÉ 400€
ISAE 2ND DEGRÉ 1200€

Pédagogie

... Défendons notre liberté pédagogique !

Programme «PARLER» : Attention !

« Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir »

Le SNUipp-FSU 62 est intervenu auprès de la rectrice et de l'IA suite à leur visite dans une école de Calais utilisant ce programme afin d'avoir la certitude que la liberté pédagogique des enseignants soit préservée.

Ni obligatoire, ni contrôlé

Ce programme n'est pas obligatoire et ne peut donc être imposé aux équipes. Le programme agit sans véritable contrôle institutionnel.

Une expérimentation qui s'étend dans le Pas de Calais ?

Cette « expérimentation » sans rigueur reconnue ni validité, est

porté par l'association « Agir pour l'École » qui n'est pas un partenaire officiel de l'école. Cette association est bien connue du ministre Blanquer puisqu'il en a été membre et est liée à l'Institut Montaigne et à des entreprises très éloignées de l'éducation et de la pédagogie (Total, Axa, fondations Dassault, Bettencourt Schueller...).

Si cette expérimentation est étendue à un nombre bien plus important de classes, elle serait de fait imposée aux écoles. Pourtant, le protocole, même s'il existe depuis plusieurs années n'a pas « fait ses preuves ». Il serait chronophage (impossibilité de fait de respecter les horaires des écoles élémentaires) et très prescriptif. Dans certains cas la pédagogie mise en œuvre serait aux antipodes du projet d'école et de la conception qu'ont les enseignants de la lecture – compréhension de l'écrit, notamment de l'écriture, de l'acculturation nécessaire à l'écrit.

Remise en cause de la liberté pédagogique ?

Si des équipes se voient imposer une méthode dans leur enseignement alors la liberté pédagogique est bafouée.

Des raisons de s'inquiéter ?

Toute méthode ne peut être imposée comme méthode unique et comme seule efficiente. Le doute doit être permis et il peut être salutaire car nos élèves sont différents et apprennent différemment.

Par ailleurs, cette méthode repose sur la mise en place d'automatismes et d'une lecture mécanique mais cette part de l'apprentissage ne peut être centrale et suffisante quand il s'agit d'assurer le développement d'une capacité culturelle à utiliser et comprendre les textes.



La liberté pédagogique :



Elle est inscrite dans la loi : (article 48 de la loi n°2005-380)

Ce sont donc les programmes qui prévalent. Or l'expérimentation PARLER ou le livret orange du ministre ne font pas partie des programmes de 2015.



Stage Pédagogies alternatives du 19 décembre 2017 à ARRAS

Avec le secteur **Educatif** du SNUipp-FSU National
Avec les interventions de **OCCE** ; **GFEN** ; **ICEM** ; **Yves Reuter**

Liberté pédagogique, besoin d'enseigner autrement, envie de transformer l'école dans le bon sens... 4 ateliers ont été proposés aux collègues venus nombreux.

... Encore des injustices et de l'opacité !

HORS-CLASSE

Une campagne 2018 hallucinante et injuste !

On ne peut pas dire que la campagne 2018 pour les passages à la Hors-classe se passent dans la transparence et l'équité.

La CAPD de passage à la Hors-classe a eu lieu **le 21 juin**.

Après les promesses du ministère suite au protocole d'accord PPCR qui annonçait des avancées pour les fonctionnaires en termes de déroulement de carrière et de rémunérations, la mise en œuvre aussi bien du point de vue du calendrier que des opérations d'accès à cette hors classe sont décevantes. Le SNUipp-FSU continue d'intervenir auprès du ministère et des inspections académiques pour que les engagements soient tenus.

Le SNUipp-FSU est intervenu sur :

Le retard de la publication du ratio (% de personnels à promouvoir) qui a entraîné le report de la CAPD Hors-classe dans le Pas de Calais

La situation des « ex instits » qui pour le SNUipp-FSU doivent pouvoir intégrer la Hors-classe avant de prendre leur retraite.

CLASSE EXCEPTIONNELLE

Un 3^{ème} grade qui divise

Pourquoi devrions-nous accepter un 3^{ème} grade, qui crée une division entre les personnels et de l'injustice ?

Seulement 300 personnels environ (sur plus de 8500 personnels exerçant dans le 62) ont pu accéder au grade supérieur de la classe exceptionnelle pour les 2 campagnes 2017 et 2018 réunis. C'est très peu, bien trop peu ! Plutôt qu'un 3^{ème} grade injuste et peu accessible, le SNUipp-FSU revendique des échelons supérieurs accessibles de manière automatique et à un rythme rapide pour tous

Ce sont essentiellement des personnels directeur/directrice d'école ou spécialisés ainsi que des conseillers pédagogiques et des maîtres formateurs qui ont été promus ainsi que des collègues en éducation prioritaire. Tant mieux pour eux !

Cependant, pour le SNUipp-FSU, alors que les adjoint-es en élémentaire et en maternelle hors éducation prioritaire représente la masse des personnels de notre département, très peu sont « élu-es ». Cela ne nous semble pas très équitable et renvoie l'idée que seules certaines fonctions seraient méritoires !

C'est pourquoi le SNUipp-FSU est contre la mise en place de ce 3^{ème} grade, fonctionnel de surcroît ! Le SNUipp-FSU revendique une refonte complète de la grille permettant d'atteindre l'indice 1 000 en fin de carrière.

Quoi qu'il en soit, contactez-nous pour toute question ou difficulté à ce sujet.

L'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les avis de la hiérarchie :

La suppression de la note pédagogique et son remplacement par un avis de l'IEN, sur lequel se base l'appréciation de l'IA-DASEN, ne répond pas à l'exigence d'objectivité qui devrait prévaloir dans le déroulement de carrière des personnels. Les appréciations sont mises en place de manière opaque et subjective. Le SNUipp-FSU n'acceptera pas que s'installe une rémunération au mérite et trop liée au seul avis de l'IEN (avis très souvent suivi par le DASEN).

C'est pourquoi nous réclamons que l'ancienneté de service soit davantage prise en compte

Pour le SNUipp-FSU, les avis doivent aussi pouvoir évoluer les années suivantes et non rester figés, c'est ce que notre syndicat exigera de nouveau auprès du ministère au moment où le projet de circulaire organisant la campagne 2019 sera discuté.

Sur tous ces sujets, les représentantes et les représentants du SNUipp-FSU 62 s'engagent au quotidien pour faire valoir les droits des personnels et veiller au respect des engagements du gouvernement.



Stage Préparer sa retraite du 1er juin 2018 à ARRAS

*Avec le secteur **Revendicatif** du SNUipp-FSU National*

Parce que la retraite se prépare en toute connaissance et parce que les différentes réformes successives ont un impact fort sur nos retraites, le SNUipp-FSU vous informe, répond à vos interrogations et calcule votre future pension.

Audience à l'Inspection Académique

... Plusieurs points abordés lors de cette audience du 28 mai 2018 :

SANTÉ DES PERSONNELS

=> Rendez-vous médicaux et décès

Le SNUipp-FSU a de nouveau dénoncé la circulaire sur les demandes d'autorisation d'absence. L'IA sera attentif aux demandes concernant les rendez-vous médicaux (y compris les PMA) et les demande d'absence en cas de décès, avec justificatifs. Contactez-nous en cas de problème.

=> Médecine du travail : visites quinquennales obligatoires mais non assurées

Le SNUipp-FSU a rappelé la nécessité d'une médecine du travail. L'IA a reconnu le manque de médecin dans l'académie mais aucune solution n'est envisagée. Vous pouvez demander rdv à la médecine de prévention au 03 20 15 62 06 et ce.medprev@ac-lille.fr
Contactez-nous en cas de difficulté.

TEMPS DE TRAVAIL

=> Dépassement des 24 heures d'enseignement

Le SNUipp-FSU a pointé la situation des brigades départementales et de formation continue qui ont parfois des difficultés à récupérer les heures en dépassement. L'IA a rappelé que toutes les récupérations d'heures devaient être soldées pour la fin d'année scolaire. Le SNUipp-FSU 62 invite les brigades à comptabiliser toutes les heures effectuées y compris le temps passé par les remplaçants dans leur école de rattachement avant d'aller rejoindre leur lieu de remplacement.

=> 108 heures

L'IA a précisé que le conseil école/collège est obligatoire et qu'il devait être pris sur les 48 heures de travaux d'équipe pédagogique. Les collègues n'étant pas du cycle 3 utiliseront ces heures à autre chose. Le SNUipp-FSU revendique la prise en compte du tra-

vail « invisible » et a réaffirmé sa consigne de boycotter les APC afin de rendre aux enseignants du temps. Les 108h c'est nous qui décidons !

PROFESSIONNALITE

=> Les animations pédagogiques

Rappel : il n'y a aucune animation pédagogique obligatoire ou prioritaire. Il n'y a pas d'obligation non plus de prévenir au début de l'année du fait qu'on remplacera ou pas une ou plusieurs animations pédagogiques par des réunions d'information syndicale (RIS). Pour les RIS, il faut prévenir son IEN au plus tard 48h à l'avance. Le reste n'est qu'interprétation sans fondement réglementaire.

=> La liberté pédagogique

Suite aux « recommandations » du ministre quant à l'apprentissage de la lecture et des mathématiques, le SNUipp-FSU 62 a rappelé que les enseignants sont des cadres A de la fonction publique, concepteurs de leurs apprentissages. La liberté pédagogique est écrite dans loi, défendons-la ! Stop aux injonctions ! Nous n'accepterons aucune « mise au pas des enseignants »

CARRIERE

=> Rendez-vous de carrière reporté

Le SNUipp-FSU a demandé que les collègues soient avertis suffisamment en amont de la date du report d'un RDV carrière.

=> Avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle

Les avis et appréciations sont communiqués sur i-prof un peu avant les CAPD. Le SNUipp-FSU a rappelé ses revendications (voir page 7). Le SNUipp-FSU a également réclamé que tous les personnels accèdent a minima à la hors-classe avant le départ à la re-

traite. Nous demandons aussi à ce que l'égalité hommes/femmes soit respectée à la classe exceptionnelle, mais pas l'équité puisque peu d'adjoints avaient été promus. L'IA assure que le ratio de la campagne 2018 augmentera.

DIALOGUE SOCIAL

=> Représentativité en CAPD

Le SNUipp-FSU a rappelé son attachement à la transparence et l'équité. Pour cela, les barèmes anonymés ont été publiés au premier temps du mouvement afin de permettre une vérification du mouvement par tous.

=> Communication aux collègues

Le SNUipp-FSU a dénoncé l'interdiction d'envoyer des mails groupés aux messageries des écoles et a demandé à l'IA de s'assurer de l'existence et de la communication d'une messagerie académique pour chaque collègue (notamment pour les AESH).

DROITS DES PERSONNELS

=> Convocation/invitation de l'IEN

Il est essentiel que les collègues convoqués sur le temps scolaire puissent être accompagnés par un représentant du SNUipp-FSU et soient remplacés par des remplaçants. En outre, les collègues invités à retirer un document à l'inspection de circonscription doivent avoir un ordre de mission.

=> Temps partiel pour les personnels

Les collègues qui désirent faire une demande de temps partiel de droit pourront le faire par courrier libre deux mois avant le début du temps partiel. Il en va de même des collègues souhaitant faire une demande de temps partiel pour des raisons personnelles.



Stages Seconde carrière

- 15 mai 2018 au PORTEL

- 12 juin 2018 à BETHUNE

Avec le secteur Hors-de-France du SNUipp-FSU National

Quand l'envie ou le besoin d'envisager une autre carrière se fait sentir, le SNUipp-FSU vous écoute, vous accompagne et vous renseigne sur les possibilités d'avenir.

Mouvement

... Pour être renseigné-e, conseillé-e et défendu-e

La Commission Administrative PARITAIRE
Les élu(e)s du personnel du SNUipp-FSU vous informent...



3ème temps du mouvement et ajustements de rentrée

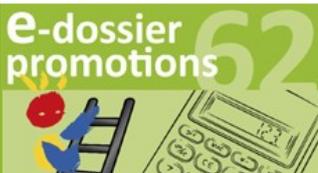
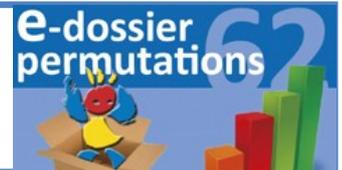
Après le 1er temps (fin mai) et le 2nd temps (fin juin), si vous n'avez toujours pas été affecté-e sur un poste, vous le serez au 3ème temps du mouvement qui aura lieu le mercredi 29 août 2018. Quelques ajustements pourraient aussi être effectués lors de la CAPD du 4 septembre. Nous espérons qu'il n'y aura pas de changements préjudiciables pour les enseignant-es. L'IA nous a en effet annoncé que quelques fermetures de classes pouvaient être envisagées si l'écart entre les effectifs de rentrée et ceux prévus en février étaient trop marqués. L'IA a ajouté que quelques écoles maternelles perdraient peut-être 15 à 20 élèves.

Pour que le SNUipp-FSU assure le suivi de votre mouvement, pensez à créer votre fiche de suivi (si ce n'est pas déjà fait) dans le **e-dossier mouvement** => onglet « **contrôle** ».



Préparons l'évolution de votre carrière dès maintenant !

Dès **octobre**, remplissez votre fiche de suivi « permutations » dans cet espace
En **janvier**, le SNUipp-FSU vérifie votre barème
En **mars**, le SNUipp-FSU vous donne les résultats
D'**avril** à **août** : le SNUipp-FSU suit votre demande d'ineat/exeat



Remplissez votre fiche à tout moment.

Attention : il y aura des CAPD recours suite aux rendez-vous de carrière. Contactez le SNUipp-FSU via cet espace personnalisé

Dès **novembre**, remplissez votre fiche.
En **janvier** envoyez vos demandes de majorations de barème au SNUipp-FSU
En **mars**, le SNUipp-FSU vous donne les résultats des majorations de barème
En **avril**, le SNUipp-FSU vérifie vos accusés de réception
En **mai**, le SNUipp-FSU vous envoie les résultats du mouvement
Entre **juin** et **août**, il assure le suivi de votre dossier si vous passez aux 2ème ou au 3ème temps



Juillet sonne la fin d'une année bien éprouvante pour nos jeunes collègues Fonctionnaires Stagiaires. Entre des multiples dossiers à rendre, un mémoire à valider, la seconde année du master (ou un diplôme universitaire pour certain-es), une classe à mi-temps avec toutes les difficultés que cela entraîne, et des journées bien remplies à l'ESPE, nous ne pouvons qu'être admiratifs face à leur pugnacité ! Toute l'équipe du SNUipp-FSU présente ses plus sincères félicitations aux stagiaires qui viennent d'être titularisé-es.

Bien sûr, nous n'oublions pas les collègues qui seront en prolongation ou en renouvellement de stage à la rentrée. Le SNUipp-FSU vous accompagnera tout au long de cette nouvelle année et sera présent pour vous aider en cas de besoin. Comme pour cette année, vous pourrez nous retrouver régulièrement à l'ESPE d'Arras et d'Outreau. Enfin, nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux-velles collègues, futur-es FS, qui viennent d'obtenir leur concours.



Stages Mouvement
- 23 février 2018 à OUTREAU
- 16 mars 2018 à ARRAS

Avec les élu-es **CAPD** du SNUipp-FSU Pas-de-Calais

Parce que les règles du mouvement sont complexes et parce que notre rôle est de vous informer, vous accompagner, vous conseiller... Le SNUipp-FSU aide les personnels à comprendre et à préparer le mouvement.

Pourquoi se syndiquer ?

... Pour être plus forts ensemble !

1/ LE SYNDICAT EST-IL INDÉPENDANT ?

On ne le répètera jamais assez... Ce sont uniquement les syndiqué-es qui élaborent la « politique » du syndicat. Les différentes instances (conseil syndical, congrès...) sont ouvertes aux syndiqué-es qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp-FSU.

2/ A QUOI ÇA SERT ?

Être syndiqué-e, c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.



3/ LE SYNDICAT EST ÉLOIGNÉ DE MES PRÉOCCUPATIONS

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les conditions de travail, les réflexions sur le métier, la recherche... tous les sujets sont abordés, à un moment ou un autre au SNUipp-FSU.

4/ LE SYNDICAT, ÇA PREND DU TEMPS ?

Le syndicat prend le temps...qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

5/ LE SYNDICAT EST-IL EFFICACE ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout-e seul-e ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé-e.

6/ LE SYNDICAT NE S'OCCUPE PAS ASSEZ DE PÉDAGOGIE (voir l'idée n°7)

7/ LE SYNDICAT S'OCCUPE TROP DE PÉDAGOGIE (voir l'idée n°6)

Il n'y a pas de sujet « privilégié » au SNUipp-FSU : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.



8/ LE SYNDICAT FREINE TOUTE ÉVOLUTION DU MÉTIER

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp-FSU participe à l'évolution du métier.



9/ LE SYNDICAT EST CORPORATISTE !

Les élu-es du SNUipp-FSU jouent pleinement leur rôle de représentant-es du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la majorité des collègues qui placent le SNUipp-FSU en tête des élections professionnelles. Mais l'activité du SNUipp-FSU ne s'arrête pas là, bien au contraire (voir les idées n°3, 6, 7, 8...)



10/ C'EST TROP CHER

Offrez-vous un café engagé par semaine ! Et oui, avec la déduction fiscale de 66 % transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés, même pour les non imposables. En moyenne une cotisation équivaut à 50€ par an. Pas cher pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone, internet... Le SNUipp-FSU n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance. (voir idée n°2)

N'hésitez plus ! Syndiquez-vous en ligne :

adherer.snuipp.fr/62

Droits syndicaux

... Faisons vivre nos droits !

Prochains stages syndicaux :

8 novembre : stage <i>Débuts de carrière</i>	Outreau
15 novembre : stage <i>Débuts de carrière</i>	Arras
23 novembre : stage <i>Pédagogies alternatives</i>	Lieu à déterminer
Stage <i>Mouvement</i>	Outreau
Stage <i>Mouvement</i>	Arras
Stage <i>Seconde carrière</i>	Lieu à déterminer
Stage <i>Retraite</i>	Arras
Stage <i>Egalité des droits</i>	Lieu à déterminer
Stage <i>Maternelle</i>	Lieu à déterminer
Stage <i>AESH</i>	Lieu à déterminer
Stage <i>Elèves à BEP</i>	Lieu à déterminer
Stage <i>Souffrance au travail</i>	Lieu à déterminer

Prochaines réunions syndicales :

29 septembre	Calais
29 septembre	Lens
6 octobre	Arras
6 octobre	Boulogne-sur-Mer
13 octobre	Bruay-la-Buissière

Les midis du SNUipp-FSU à l'ESPE :

24 septembre	Arras - Outreau
27 septembre	Arras - Outreau

A SAVOIR !

Les réunions pédagogiques prioritaires ou obligatoires n'existent pas ! Pour toute demande d'autorisation de participation à une réunion d'informations syndicales (RIS), il faut adresser un **courrier à l'IEN (et pour les CUI -AESH l'adresser à l'IA)** en respectant le délai de **48h avant la réunion**. Si vous avez effectué vos vœux sur « circonscript », vous conservez toujours votre droit à participer aux RIS, même si vous n'avez pas coché les cases : « réunion syndicale »

M@gistère est-il obligatoire ? La réponse est NON !

Calendrier complet et modèles de courrier en téléchargement sur : 62.snuipp.fr

18^e Université d'automne
du SNUipp-FSU · 19-20-21 octobre 2018 · à Port-Leucate



Fenêtres sur cours Pas-de-Calais, journal du SNUipp-FSU, bimestriel, prix : 0,5€. Directeur de la publication : Dominique Dauchot. Rédaction : Sabrina Bamouhami, David Blothiaux, Arnaud Delplanque, Jérôme Pannier, Laurence Pontzele, David Scarpa, Maxime Vasseur. CPPAP 0420S07249 - ISSN 1165 - 6417 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras.

Le SNUipp-FSU 62 est aussi sur les réseaux sociaux !

Pour nous suivre et être informé-e rapidement des nouveautés, rejoignez-nous vite ! 😊



SNUipp-FSU
Pas-de-Calais



SNUipp-FSU
Pas-de-Calais



@leSNU62twitter



snuippfsu62



Fédération Syndicale Unitaire

